

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 26 avril 2023 à 20h00
À la salle de spectacle du Vallon à St-Cergue

1. TABLE DES MATIERES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1. Assermentations | 1 |
| 2. Appel | 1 |
| 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.09.2022. | 1 |
| 4. Communications du bureau..... | 1 |
| 5. Communications du CODIR..... | 1 |
| 6. Préavis 01/2023- Comptes 2022 et son rapport de gestion 2022..... | 2 |
| 7. Préavis 02/2023 – Concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de CHF 162'771.33..... | 2 |
| 8. Préavis 03/2023 – Comptes accueil de jour 2022 | 2 |
| 9. Préavis 04/2023 - Relatif à l'intention d'achat de locaux destinés à accueillir une Unité d'Accueil Pour les Écoliers (UAPE) et un restaurant scolaire à Givrins pour un montant maximum de CHF 1'200'000. | 3 |
| 10. Préavis 05/2023 - Concernant une demande de crédit de CHF 71'000.00 TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel à la nurserie-garderie (crèche) Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue..... | 4 |
| 11. Réponse du CODIR à l'interpellation de M ^{me} Noémie DUNAND..... | 5 |
| 12. Renouvellement des membres du bureau..... | 7 |
| 13. Proposition individuelle et divers | 7 |

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 26 avril 2023 à 20h00
À la salle de spectacle du Vallon à St-Cergue

La **Présidente**, M^{me} **Céline HELLER-BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal de l'AISGE.

1. ASSERMENTATIONS

Sont assermentés, après la lecture du serment, M. **Christophe HABISREUTINGER** commune de Trélex et M^{me} **Sylvie BOLAY** commune de Genolier, ils deviennent Conseillers Intercommunaux.

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

| |
|-----------------------------------|
| 10 membres du CODIR sont présents |
|-----------------------------------|

| |
|-------------------------------------------------------------|
| 18 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 2 excusés |
|-------------------------------------------------------------|

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.09.2022.

M^{me} **Céline HELLER-BERGER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil. Aucuns.

| | | | |
|-------------------|---------------------------------------------------|--------------|----------------------|
| VOTATION : | *14 OUI | 0 NON | 3 Abstentions |
| Décision : | Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. | | |

*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement bulletin secret

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La **Présidente** annonce une séance extraordinaire qui aura lieu le 28 juin 2023 selon notre tour-nus sur la commune de Trélex.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

M. **Scott ADAMS** précise qu'il y a peu de communications ce soir de la part du CODIR. Des informations sur le complexe scolaire du Bix seront présentées plus tard. Au niveau de la hiérarchie AISGE des choses se mettent en place, une analyse effectuée a démontré des problèmes à rétablir et la politique des RH se poursuit et c'est également pour ceci que le CODIR demande une séance extraordinaire en juin pour la présentation d'un nouveau règlement du personnel

M. **Cédric MARZER** cède sa place de membre du CODIR à M. **Pierre HOFFMAN** Syndic de Trélex, retraité, qui aura plus de temps à disposition à consacrer à l' AISGE. Il remercie ses collègues et l'ensemble de l'Assemblée.

Applaudissement

6. PRÉAVIS 01/2023- COMPTES 2022 ET SON RAPPORT DE GESTION 2022

La **Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD** pour la présentation de ce préavis. Il relève les grandes lignes des changements. L'engagement de M^{me} **Annick KOSEL** et de M. **Éric DELDON** ont des effets sur les comptes 3500 et suivants. L'enseignement secondaire, le Canton, dans sa logique de gestion, il y a quelques années, avait décidé d'un moratoire sur l'engagement de bibliothécaire et de la documentation en générale. Ils étaient employés AISGE, mais dorénavant le Canton a repris cette tâche. Le centre de jeune augmentation des coûts, avec l'engagement de nouvelles personnes, face au succès de ce centre. Le médecin scolaire qui a modifié son encadrement et donc augmentation des coûts. Les budgets sont à l'équilibre.

Il annonce que le préavis suivant le 02/2023 a été retiré, car trop redondant avec les comptes.

Lecture des conclusions du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'approuver le préavis n°01/2023 et d'en donner décharge au CODIR.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 16 OUI | 0 NON | 1 Abstention |
| Décision : | Le préavis 01/2023 est accepté à l'unanimité. | | |

~~7. PRÉAVIS 02/2023 – CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 162'771.33~~

Ce préavis a été retiré de l'ordre du jour.

8. PRÉAVIS 03/2023 – COMPTES ACCUEIL DE JOUR 2022

M^{me} la **Présidente** donne la parole à M. **Cédric MARZER**. Il explique que les comptes reflètent l'augmentation des heures de garde sur les charges et les revenus. Un bénéfice de 310'000 CHF avec une dotation au RAT et une redistribution aux structures qui ont des pertes spécifiques, pour éviter l'augmentation des primes aux parents. Actuellement 95% de taux de remplissage et une grande prudence pour 2023, avec le taux de charges, mais si le taux de remplissage reste égal, tout se passera bien.

Lecture des conclusions du rapport de la commission gestion et finances, par M^{me} **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'approuver le préavis n°03/2023.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.



VOTATION : **16 OUI** **0 NON** **1 Abstention**
Décision : **Le préavis 03/2023 est accepté à l'unanimité.**

9. PRÉAVIS 04/2023 - RELATIF À L'INTENTION D'ACHAT DE LOCAUX DESTINÉS À ACCUEILLIR UNE UNITÉ D'ACCUEIL POUR LES ÉCOLIERS (UAPE) ET UN RESTAURANT SCOLAIRE À GIVRINS POUR UN MONTANT MAXIMUM DE CHF 1'200'000.

M^{me} **Régula ZELLWEGER** explique que ce préavis s'inscrit dans la lignée de la demande de l' AISGE sur ces dernières années, avec le bâtiment de l'enfance de Trélex, qui avait fait l'objet d'un préavis AISGE sur l'intention d'achat, qui a permis à la Commune de Trélex d'aller de l'avant pour le financement final et une fois le montant exact connu, faisait l'objet d'un nouveau préavis auprès de l' AISGE pour racheter ce bâtiment. Ici même schéma pour la Commune de Givrins, avec dans un premier temps un préavis d'intention d'achat et le préavis complet sera certainement proposé pour 2024, celui-ci ne dépassera pas les 1'200'000 CHF somme estimée avec une marge confortable.

Lecture des conclusions du rapport de la commission gestion et finances, par M^{me} **Evelyne VOGEL**, la commission recommande d'approuver le préavis n°04/2023.

La **Présidente** précise qu'il était initialement demandé à la commission des bâtiments de rapporter, mais elle a estimé que ce n'était pas nécessaire de statuer, car uniquement financier.

Elle ouvre la discussion.

M^{me} **Sylvie BOLAY** demande si les problèmes de sortie scolaire, où il y a un manque d'accompagnants est pris en compte dans ce préavis spécifique à Givrins, La surveillance existe à Genolier, à Trélex, mais rien pour Givrins. Elle demande si dans ce préavis est pris en compte toutes les infrastructures de surveillance, d'accompagnement d'élèves sur Givrins ? Elle trouve formidable de pouvoir laisser la liberté aux parents de pouvoir placer leur enfant en sécurité dans une UAPE et de construire des bâtiments scolaires, mais sur la commune de Givrins reste ce problème de surveillance. M^{me} **Régula ZELLWEGER** répond que non le préavis comporte uniquement sur la structure du bâtiment, le fonctionnement de l' AISGE est plus vaste et des solutions sont en cours. Les décisions finales seront communiquées prochainement au CI.

Nous passons au vote.

VOTATION : **16 OUI** **0 NON** **1 Abstention**
Décision : **Le préavis 04/2023 est accepté à l'unanimité.**

10. PRÉAVIS 05/2023 - CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 71'000.00 TTC DESTINÉ À FINANCER LA CRÉATION D'UNE SALLE DE VIE POUR LES TROTTEURS ET D'UNE SALLE DE PAUSE POUR LE PERSONNEL À LA NURSERIE-GARDERIE (CRÈCHE) LES PETITS ECUREUILS À SAINT-CERGUE

M^{me} **la Présidente** donne la parole à M. **Philippe DEPIERRE**. Il indique qu'ici il y a l'opportunité d'agrandir la crèche des Petits Ecureuils avec sept places supplémentaires, faisant passer les places de 22 à 29 places d'accueil, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Il y aura une aide au démarrage de la FAJE de 74'500 CHF qui sera échelonnée sur trois ans.

Lecture des conclusions du rapport de la commission gestion et finances, par M^{me} **Noémie DUNAND**, la commission recommande d'approuver le préavis n°05/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des bâtiments par M^{me} **Diane MARCOZZI**, la commission recommande d'approuver le préavis n°05/2023.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Christophe HABISREUTINGER** demande si sur les subventionnements sur trois ans, ces 74'500 CHF sont une diminution des charges d'exploitation ou un investissement. M. **Philippe DEPIERRE** répond que c'est un investissement pour le démarrage de l'exploitation.

M. **Sébastien PIGUET** demande si on effectue les travaux pour revendre le bâtiment dans quatre ans, est-ce qu'il est possible qu'ils nous demandent la remise en état ? M^{me} **Valérie LE GRAND GERMANIER** explique qu'il est tôt pour répondre à cette question, car elle n'a pas les détails du contrat, mais initialement nous cherchons à optimiser l'accueil dans une situation de forte tension, dans un contexte général de locaux, qui sont sous dimensionnés et qui laissent à désirer en termes de qualité. En parallèle une recherche de délocalisation de cette crèche pour être dans une structure complètement adaptée en termes de qualité et de volume est organisée. Le CODIR est conscient qu'à chaque aménagement ceci entraîne des coûts, cet aménagement sera pour 10 enfants supplémentaires. En tant que Municipale, elle est au plus proche des familles qui sont en détresse, car pas de place d'accueil, cette problématique était flagrante lors de la séance d'information sur les projets dans la Commune qui était ouverte à la population. Ces aménagements seront tout de même très utiles pour répondre rapidement aux demandes des familles et les locaux seront utilisés sur trois quatre ans pleinement. Certes l'amortissement ne sera pas total sur ces 10 prochaines années, mais dans l'urgence, il faut mettre en place des dispositifs pour augmenter les places d'accueil.

Nous passons au vote.

| | | | |
|-------------------|------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| VOTATION : | 17 OUI | 0 NON | 0 Abstention |
| Décision : | Le préavis 05/2023 est accepté à l'unanimité. | | |

11. RÉPONSE DU CODIR À L'INTERPELLATION DE M^{ME} NOÉMIE DUNAND

M. **Scott ADAMS** s'excuse de la piètre qualité du document envoyé aux membres CI. Il l'a signé sans l'avoir lu et en prend l'entière responsabilité.

Les bases légales ont été répétées, mais la réalité est une grosse pression sur l'accueil de jour et le manque de place dans les structures. L' AISGE en est conscient, aujourd'hui des projets pour l'augmentation des places, avec sur St-Cergue des places supplémentaires et une UAPE adoptée ce soir, sur Givrins, ouvrira en 2024. L' AISGE avance avec la création de maximum de structure pour accueillir les enfants.

Le côté, comment ses enfants sont admis en structure et pour les inscriptions est réglé par le RAT, ceci crée des tensions, des frustrations, des incompréhensions. Il est vrai qu'un enfant quittant la 7^e, n'a plus de structure d'accueil et la notion de fratrie peut être mise à l'épreuve, le Centre de Jeunes de Genolier ne fait pas partie du RAT, donc pas de possibilités de répondre aux besoins des parents. L'augmentation des places de l'UAPE à Givrins et des restaurants scolaires sur St-Cergue et Arzier-Le Muids couvrent les besoins des familles. Les problèmes d'accueil sur Trélex les lundis et mardis et à Givrins le mardi, reste une situation compliquée. M. **Philippe DEPIERRE** précise qu'à Trélex cette situation est compliquée pour deux jours par semaine. Il y a déjà eu l'ouverture de quelques places supplémentaire au Marmouzets, mais il en faut encore. L'OAJE nous interdit de mettre plus d'enfants dans les locaux au mètre carré, en revanche il reste des places d'accueil sur d'autres jours de la semaine. Il espère qu'avec la création de l'UAPE à Givrins, ils pourront déplacer des enfants et créer à nouveau des places de libre à Trélex.

M^{me} **Régula ZELLWEGER** répond en tant que déléguée au RAT. La loi dit que les communes doivent mettre des structures d'accueil à disposition pour les élèves, mais elle ne dit pas que les communes doivent mettre des places pour tous les enfants. La FAJE donne une rigueur pour des normes, pour des toilettes, des salles etc. et nos bâtiments sont ce qu'ils sont. L'UAPE de Givrins sera sous les normes de la FAJE et l'OAJE donc c'est également compliqué et nous essayons de diminuer les exigences du Canton, mais nous ne pourrons jamais offrir autant de places qu'il y a de demandes ! Selon la natalité, il est difficile d'anticiper les demandes et les exigences au centre des différents groupes trotteurs, grands trotteurs etc. se modifient régulièrement.

M. **Scott ADAMS** rebondit sur la réponse de M^{me} **Régula ZELLWEGER**, en pensant que cette réalité est dure à entendre, mais les efforts de l' AISGE seront maintenus. Pour Givrins une solution sera trouvée et il se mobilise pour trouver des solutions, peut-être par le biais de maman de jour, d'aller manger chez M^{me} la Syndique (rires).

Pour les crèches c'est un peu plus réjouissant. La fondation la Ruche et l'association du Colibri ont ouvert deux crèches une à Vich de 44 places et une à Gland de 88 places, ce qui fait 132 places ouvertes, le projet de ces crèches et ont été soutenus par le RAT. Les communes de l' AISGE faisant partie du RAT, les enfants peuvent être inscrits dans ces structures.

Complexe scolaire du Bix : Il précise qu'en septembre le Tribunal Fédéral avait rejeté le recours des opposants à la construction du collège du Bix, mais que lors de relancer les travaux, ils se sont aperçus que celui-ci était déjà trop petit selon l'analyse Migrogis. L'augmentation de prix

du fait des problèmes de construction est connue et le temps d'analyse de variantes possibles pour la construction, soit Bix1 et son extension Bix2, mais déjà trop petite, éventuellement laisser tomber et ne faire qu'un seul bâtiment avec tout le nécessaire. Gros travail avec l'aide de l'EPSGE pour étudier la meilleure variante, ainsi que les délais pour la localisation du terrain et de chiffrer tout ceci. Six mois de travail et avec consultation des Municipalités, la décision officielle est de maintenir la construction du Bix1 et trouver un terrain proche du Bix1 pour l'UAPE et les aménagements extérieurs. La Commune d'Arzier-Le Muids souhaite également que l'AISGE reprenne en charge cette construction pour établir au mieux les besoins scolaires. Décision acceptée en CODIR ce soir. Le temps de réflexion était nécessaire afin de répondre au mieux aux besoins actuels et ne pas revenir dans quatre ans avec une demande d'un nouveau bâtiment scolaire. On s'aperçoit aussi que pour un tel bâtiment il faut compter sept, huit ans avec la levée des oppositions pour amener ce projet à terme. Pour rappel le Bix1 est destiné pour les 5-6P avec UAPE, dimensionné pour accepter la moitié des élèves.

Enfin il rebondit sur la question de M^{me} **Sylvie BOLAY** sur la surveillance à Givrins, malgré les annonces personne n'a répondu pour surveiller 20 minutes avant, au milieu et 20 minutes après, la cour de récréation. Il faut trouver une solution, l'AISGE a mandaté le SIR société privée pour intervenir dans cette surveillance, car effectivement il est de sa responsabilité de trouver une solution, mais cette démarche reste compliquée.

M^{me} **Nina DARRICAU** demande si cette demande pourrait être annoncée dans les agendas des élèves ? M. **Scott ADAMS** répond que non car les agendas c'est l'école, l'EPSGE et non l'AISGE, mais libre aux parents de faire passer l'annonce, par le biais de l'association des parents d'élèves, l'annonce est présente sur le site de l'AISGE, mais également sur les applications OiOiWeb des communes.

M^{me} **Sylvie BOLAY** explique qu'il y a 5-6 ans le train faisait le transport des élèves et les enfants étaient réceptionnés par le concierge pour la surveillance dans la cour avant l'entrée en classe. Pourquoi depuis le changement avec maintenant le bus Gremlich ceci n'est plus le cas ? Et pourquoi ne pas demander aux enseignants déjà présents ? M^{me} **Régula ZELLWEGER** indique que la Commune de Givrins a décidé de ne plus mandaté le concierge pour cette tâche-ci, car durant le temps où les enfants rentrent manger à la maison ou terminent l'école, lui il nettoie l'école. Les enseignants sont uniquement responsables cinq minutes avant et après la sonnerie. Si l'enfant rentre chez lui il est sous la responsabilité des parents, s'il est en transport scolaire c'est de la responsabilité AISGE. La seule solution est pour l'instant le SIR qui va accompagner les enfants de l'école au bus.

M. **Scott ADAMS** précise également que l'AISGE peut intervenir sur les billets de train qui sont remboursés pour l'éventuel accompagnant, mais l'AISGE propose également un salaire correct pour ce poste d'accompagnant. La personne sera considérée comme employé AISGE avec un contrat, donc avec l'assurance de l'employeur et non de l'employé en cas de soucis.

M^{me} **Noémie DUNAND** demande si la masse d'enfants augmentant, si le l' AISGE est prête à mettre en place cet accompagnement, car pour l'instant jugé en coût trop élevé pour des déplacements temporaires pour si peu d'enfants demandant à être surveiller. M. **Scott ADAMS** rappelle également la règle que c'est 1 adulte avec la responsabilité de 12 enfants et que c'est compliqué d'une part de trouver quelqu'un qui accepte de travailler de 11 heure à 13 heure et d'autre part effectivement c'est un coût élevé pour que quelques enfants.

M^{me} **Noémie DUNAND** remercie le CODIR pour la réponse qu'elle trouve correcte et détaillée, même si toutes les réponses ne lui conviennent pas. Elle relève juste pour les réinscriptions d'année en année, est-ce vraiment nécessaire de remplir à chaque fois le formulaire pour le parascolaire ? Avec l'arrivée en fin d'année et d'être dans l'inquiétude d'avoir une place ou non pour la rentrée est compliqué pour certaine famille. M^{me} **Régula ZELLWEGER** répond maintenant oui il faut s'inscrire chaque année. Les cas qui n'ont pas joué étaient rares.

M^{me} **Noémie DUNAND** demande pourquoi, cette année, il faut fournir une attestation de domicile avec l'inscription au parascolaire ? M. **Scott ADAMS** n'est pas au courant il ira chercher les informations.

12. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

La **Présidente** se représente volontiers, elle demande des candidats. Aucun

Le bureau AISGE se compose de :

M^{me} **Céline HELLER-BERGER**, Présidente
M^{me} **Myriam BEDAT**, Vice-présidente

M. **Laurent MATHEY**, Scrutateur :
M^{me} **Myriam BEDAT**, Scrutateur :

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE**, Scrutateur suppléant
M^{me} **Murielle STROELE MOREL**, Scrutateur suppléant

Tous sont élus par applaudissement

13. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M. **Scott ADAMS** remercie les questions et les décisions de ce soir elles permettent de travailler correctement ensemble pour notre jeunesse.

Il remercie M. **Cédric MARZER** pour son travail titanesque sur ces deux ans.

Il ajoute qu'ayant démissionné de sa Municipalité de Givrins, il démissionne également de son poste de président du CODIR AISGE, il nous fait la lecture de sa lettre. Applaudissement.



Scott Adams
Route des Marettes 5
1271 Givrins

Madame la Présidente du Conseil
Intercommunal de l' AISGE
Collège "Le Montant"
Route de Duillier 9
1272 Genolier

Givrins, le 11 avril 2023

Madame la Présidente, chère Céline,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de la Municipalité de Givrins au 30 juin 2023. De ce fait je perds le droit de siéger comme membre du codir de l' AISGE à la même date.

En effet force est de constater que malgré mes efforts je n'arrive plus à concilier mes obligations professionnelles et politiques. La multiplicité et la complexité des dossiers exige de la disponibilité et un travail important afin de les maîtriser et de les faire avancer ce que je n'arrive plus à faire de manière satisfaisante. Ceci génère beaucoup de stress que j'ai de plus en plus de mal à gérer. Il est donc temps de céder ma place à une personne qui pourra mettre son énergie, son enthousiasme et ses compétences à la disposition de notre belle association.

J'ai eu beaucoup de plaisir à œuvrer au sein de l' AISGE pendant ces 7 années, la dernière législature principalement dans la gestion des bâtiments scolaires et depuis deux ans en tant que Président de notre association. Les défis ont été et sont encore nombreux, mais grâce aux données sur l'évolution démographique de nos communes et la mise en place d'une organisation unifiée et gérée au jour le jour par une équipe de direction dévouée, je suis convaincu que l' AISGE sera anticiper les besoins et y répondre de manière professionnelle dans l'intérêt des familles de nos villages.

En conclusion j'aimerais remercier les conseillers et conseillères intercommunaux pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années, mes collègues du codir pour le travail accompli ensemble en bonne collégialité et les employés et employées de l'association sans qui rien ne fonctionnerait.

conseil-intercommunal@aisge.ch



M. **Paul MENARD** précise qu'un verre de l'amitié sera disponible au terme de cette séance dans le foyer, offert par la Commune de St-Cergue.

M^{me} **Nina DARRICAU** demande si les anciens locaux de l'UAPE de Givrins, seront toujours disponibles comme place UAPE ? M. **Scott ADAMS** explique que ceci sont des questions pour l'EPSGE car ils n'ont pas de salle de dégagement, donc l'idée est qu'ils puissent retrouver des espaces, est-ce que l'on pourra les séparer, garder une salle pour l'UAPE, pour l'instant nous ne savons pas.

La **Présidente** demande si le/la successeur de M. **Scott ADAMS** est connu, oui ça sera M^{me} **Murielle DAUPHIN** qui sera présente au CI extra le 28 juin. Le bureau se chargera de l'inviter, afin de l'assermenter et elle pourra prendre le flambeau au CODIR au 1^{er} juillet 2023.

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h15

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M^{me} **Céline HELLER-BERGER** (Présidente)

M^{me} **Valérie ZEENDER** (Secrétaire)



VU PAR LE PREFET

le: 08 août 2023